



## Commission de l'éducation et de la formation

### 5 - Administration générale

#### Visite du collège "Georges Charpak" à GOUSSAINVILLE - Participation d'une délégation du Conseil Général - Mandat spécial

#### Rapport n° CP/2011/31

#### Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

#### Résumé :

Ce rapport a pour objet la prise en charge des frais liés à la participation d'une délégation du Conseil Général à la visite du collège, 100% numérique, de Goussainville (Val d'Oise).

Dans le cadre de l'étude sur le schéma directeur de la politique numérique du Conseil Général du Bas-Rhin à destination des collèges, est prévue une phase d'analyse des expériences menées en ce domaine ainsi qu'une visite de site.

Il a été proposé qu'une délégation de notre collectivité participe, le lundi 24 janvier 2011, à la visite du collège de Goussainville, premier collège 100 % numérique. Cette visite sera suivie d'une intervention sur le plan numérique du Conseil Général du Val d'Oise.

Cette délégation sera composée des personnes figurant à l'annexe jointe à ce rapport.

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 3 000 €, comprenant les frais de transport (2 600 €) et de restauration (400 €).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21629	011-6245-021	4 000,00 €	4 000,00 €	400,00 €
21630	011-6247-021	18 000,00 €	18 000,00 €	1 900,00 €
21631	65-6532-021	30 000,00 €	30 000,00 €	700,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à une délégation du Conseil Général en vue de participer, le 24 janvier 2011, à la visite du collège de Goussainville (Val d'Oise).*

*Elle approuve par ailleurs la composition de cette délégation, conformément à la liste jointe en annexe au rapport.*

*Elle décide en outre de la prise en charge par le Département, de l'intégralité des frais générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 3 000 € (déplacements et restauration).*

*Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions en vigueur.*

Strasbourg, le 21/12/10

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL